

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)
*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
28**

**Nombre de votants :
28**

**Date de convocation :
9 février 2018**

**Date d'affichage :
22 février 2018**

L'AN deux mille dix-huit, le **15 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 9 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme DUBREUIL, M. GRENET (jusqu'à la question n° 4), Mme GRENET, M. LAMY (à partir de la question n° 2), Mmes MOLLON, MONTFORT, M. PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX (à partir de la question n° 2), MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SCHOTTEY, VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
absent à partir de la question n° 5

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
absent à la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
absente

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Catherine VILLER

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal
absent

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA pour la question n° 1

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle GRENET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180215-DELIB180210-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2018**

QUESTION N° 10

OBJET : École Maurice Genest : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2012-02

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 1^{er} février 2018.

Le programme pluriannuel d'investissement portant réhabilitation de l'école M. GENEST a fait l'objet d'une autorisation de programme validée par le Conseil municipal du 14 septembre 2012 dont l'enveloppe prévisionnelle a été portée à 4 600 000 € TTC par délibération du 9 février 2016.

Un bilan au 31/12/17 de la consommation des crédits de paiement ouverts au titre de cette opération doit être présenté, tout en rappelant que ce programme a été réceptionné à mi-année 2017 de manière à permettre la rentrée scolaire dans les meilleures conditions.

Autorisation de programme n° 2012-02 : Réhabilitation de l'école M. GENEST

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Crédits paiement (LC 23273)	4 664,40	25 539,26	185 234,34	1 475 207,38	2 170 805,15	590 038

L'exercice 2017 a accompagné financièrement la poursuite des travaux engagés en 2015 et ainsi réceptionnés. Le bilan de la consommation des crédits de paiement fait apparaître une réalisation financière de 590 038€.

COMMUNE DE RIOM

Aussi, compte tenu de l'exécution financière antérieure, il est proposé de modifier la répartition des crédits de paiement à l'intérieur de cette AP comme suit :

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Crédits paiement	4 664,40	25 539,26	185 234,34	1 475 207,38	2 170 805,15	590 038	148 511,47

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le bilan de l'autorisation de programme n°2012-02 ainsi présenté et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération au sein de l'enveloppe de l'AP.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 15 février 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL